VILLE D'APT

REPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-

JG/MG

N° 001398

Affaires scolaires -Réorganisation des postes d'ATSEM -Rentrée scolaire 2012/2013

Affiché le :

Le mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION: Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) représentée par M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) représenté par Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

<u>ABSENTS</u>: M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le code des communes prévoit, que les écoles maternelles doivent bénéficier du service d'agents communaux occupant l'emploi d'ATSEM. Le nombre d'ATSEM par école reste à la discrétion de chaque Municipalité.

Actuellement, les quatre écoles maternelles de la Ville d'APT disposent d'une ATSEM par classe, soit 19 postes d'ATSEM ou agents techniques occupant des fonctions d'ATSEM.

Dans les communes de strate similaire à la Ville d'Apt, il y a en moyenne une ATSEM pour deux classes.

S'inspirant de ce ratio, il est proposé à Monsieur le Maire, le maintien d'une ATSEM pour les classes de petites sections, et la mise à disposition d'au moins une ATSEM pour deux classes de moyennes ou grandes sections à l'exception d'une des écoles maternelles pour des raisons bien spécifiques.

En résumé à partir de la rentrée scolaire 2012-2013, il y aura une ATSEM en moins dans les écoles maternelles de la Ruche, des Cordeliers et de la Colline. Quant à l'école des Romarins, aucun poste d'ATSEM ne sera supprimé pour l'année scolaire 2012-2013 où il a été tenu compte de contraintes liées à la configuration particulière des locaux (trois niveaux) et au contexte de la sectorisation scolaire.

Il est rappelé qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre d'ATSEM par écoles et le choix de leur affectation. Toutefois, le/la Directeur/Directrice d'école peut décider de répartir les ATSEM par classe en fonction de l'organisation du travail pendant le temps scolaire.

Cette proposition de réduction de l'effectif global des ATSEM fait suite à plusieurs réunions de concertation en date du 24 mai 2012 et du 21 juin 2012 en présence des Directeurs/Directrices d'écoles et des représentants des parents d'élèves.

Le projet a également été présenté aux personnels exerçant des fonctions d'ATSEM le 6 juillet 2012.

Cette restructuration implique un reclassement de trois agents techniques occupant des fonctions d'ATSEM. Les agents concernés ont été reçus en entretiens individuels le 29 juin 2012 au cours desquels plusieurs plannings leur ont été proposés.

Vu, l'avis du comité technique paritaire en date du 17 juillet 2012.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la proposition de suppression de trois postes d'ATSEM, à compter de la rentrée scolaire 2012-2013, dans les écoles de la Ruche, des Cordeliers et de la Colline à l'exception de l'école des Romarins.

Autorise, Monsieur le Maire à reclasser les agents concernés sur des postes d'agent d'entretien au sein du service des Affaires Scolaires ou d'agent d'animation dans le service Animation Jeunesse.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE Olivier CUREL